
Norme internationale



207

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Lingots en magnésium non allié 99,95 — Composition chimique

99.95 Unalloyed magnesium ingots — Chemical composition

Première édition — 1980-10-15

CDU 669.721-412

Réf. n° : ISO 207-1980 (F)

Descripteurs : produit métallurgique, lingot, alliage de magnésium, composition chimique.

Prix basé sur 1 page

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 207 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 79, *Métaux légers et leurs alliages*.

Elle fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 5.10.1 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la Recommandation ISO/R 207-1961, qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Allemagne, R.F.	Inde	Roumanie
Australie	Israël	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Suède
Canada	Japon	Suisse
Chili	Nouvelle-Zélande	URSS
Espagne	Pays-Bas	USA
France	Pologne	
Hongrie	Portugal	

Aucun comité membre ne l'avait désapprouvée.

Lingots en magnésium non allié 99,95 – Composition chimique

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences relatives à la composition chimique des lingots en magnésium non allié 99,95 pour usages généraux.

Des emplois particuliers peuvent nécessiter une limitation plus stricte de certains éléments spécifiés ou non spécifiés.

2 Désignation et définition

2.1 Désignation conventionnelle

La désignation conventionnelle [voir 2.2 b)] est 99,95.

2.2 Définition

Le magnésium non allié est défini par

- a) les teneurs maximales en les éléments spécifiés sui-

vants : aluminium, manganèse, zinc, silicium, cuivre, fer, nickel, plomb et étain;

b) la teneur totale maximale de l'ensemble des éléments précédents. La différence à 100 de cette teneur totale représente la désignation conventionnelle du magnésium non allié;

c) la teneur totale maximale de l'ensemble des trois éléments : fer, nickel et cuivre;

d) la teneur maximale de tout autre élément qui peut se trouver dans le magnésium.

3 Composition chimique

Les impuretés maximales tolérées sont spécifiées dans le tableau suivant.

Impuretés maximales tolérées, % (m/m)											
Al	Mn	Zn	Si	Cu	Fe	Ni	Pb	Sn	Total : Al + Mn + Zn + Si + Cu + Fe + Ni + Pb + Sn	Total : Fe + Ni + Cu	Autre élément
<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,005	<0,003	<0,001	<0,005	<0,005	<0,05	<0,005	<0,01